

**L'analyse économique et écologique du droit**

**Prémices d'un dialogue normatif**

# Norme de droit optimale ?

## La règle des 5 E

### 1. Édictée

 i.e. la norme est officialisée (loi, règlement)

### 2. Effective

 i.e. la norme est réellement appliquée sur le terrain (règle est observée)

# Norme de droit optimale ?

## 3. Efficace

 i.e. la norme répond à l'objectif visé

## 4. Efficiente

 i.e. la norme minimise les coûts sociaux et environnementaux et maximise le bien-être social

## 5. Évolutive

 i.e. la norme s'adapte aux réalités sur le terrain (ex: changements climatiques)

# Analyse économique du droit ?

- 🌐 Analyse des impacts ou des effets du droit, incluant les règles et les sanctions, sur l'économie.
- 🌐 Ex: coûts associés à la ceinture de sécurité dans les automobiles



# Analyse écologique du droit ?

Analyse des impacts ou des effets du droit, incluant les règles et les sanctions, sur l'écologie.

Ex: les mesures visant à protéger la zone côtière contre l'érosion par un empierrement peuvent causer des « effets de bouts » ...  
résultant en une accélération de l'érosion aux extrémités des enrochements



# Redevance sur l'eau potable: l'exception de la consommation résidentielle

**But:  
Ne pas  
discriminer  
les pauvres**

- 🌐 **Analyse écologique:**
  - 🌐 Crée une surconsommation de la ressource et l'assèchement de sources d'eau – **Intervention de l'État (\$)**
  - 🌐 Crée une surcharge des réseaux d'égouts et des déversements additionnels – **Intervention de l'État (\$)**
- 🌐 **Analyse économique:**
  - 🌐 crée une subvention de l'État à la consommation – **Intervention de l'État (\$)**

# Bandes riveraines

**But:**  
Réduire la migration des pesticides et fertilisants vers les plans d'eau

- Analyse écologique:
  - 3 m en milieu agricole: inefficace pour la rétention des pesticides et fertilisants
  - 10-15 m en milieux non-agricoles: effets bénéfiques douteux et très variables – **Insistance sur la bande riveraine non-agricole voile les vrais sources du problème**
- Analyse économique:
  - Mise en œuvre au niveau municipal mais aucun incitatif économique à ce niveau – Non application de la Politique (principe de subsidiarité) – **Investissement du gouvernement provincial (\$)**
  - Perte de revenus pour agriculteurs; dépenses importantes liées à la revégétalisation – **Investissements propriétaires (\$)**

# Le prélèvement d'eau

 *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, art. 5*

« Est subordonné à l'autorisation prévue à l'article 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), malgré le fait que son débit maximum soit inférieur à 75 000 litres par jour:

2° un prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine pour desservir tout autre établissement, installation ou système d'aqueduc **alimentant plus de 20 personnes.** »

# Prélèvement d'eau sans autorisation si moins de 20 personnes

**But:  
Gérer les  
réserves  
d'eau  
disponibles**

- 🌐 **Analyse écologique:**
  - 🌐 Pas une gestion intégrée ni écosystémique de la ressource eau – **Épuisement possible de l'eau ou conflits d'usage**
- 🌐 **Analyse économique:**
  - 🌐 Principe de l'utilisateur-payeur non respecté
  - 🌐 Subvention indirecte à la consommation d'eau ... et à sa surconsommation. **Distribution d'eau de l'État en cas de pénurie (\$)**

**Comment adopter une  
norme optimale?**

## Cadre d'analyse de la normativité

		Ordre normatif non juridique	Ordre normatif juridique		
		<i>Individus</i>	<i>Société civile</i>	<i>État</i>	
		Norme	Norme	Norme juridique	Norme juridique
Élément «eau»	→	morale	sociale	non-étatique	étatique
					→ Projet de société

# 1- Norme étatique

## Finalités en environnement



- 🌐 Combattre les externalités négatives en environnement et les resquilleurs (freeriders)
- 🌐 Assurer la conservation d'une espèce, d'un habitat à grande échelle
- 🌐 Assurer la sécurité environnementale (pathogènes, substances dangereuses)
- 🌐 Coordonner l'action collective
- 🌐 etc

# 2- Autorégulation des entreprises

## Finalités en environnement

- 🌐 Comblen les lacunes ou l'inaction de l'État
- 🌐 Atteindre l'acceptabilité sociale de projets ou produits spécifiques
- 🌐 Percer les marchés verts et attirer les investisseurs responsables environnementalement
- 🌐 Exprimer les valeurs environnementales de l'entreprise



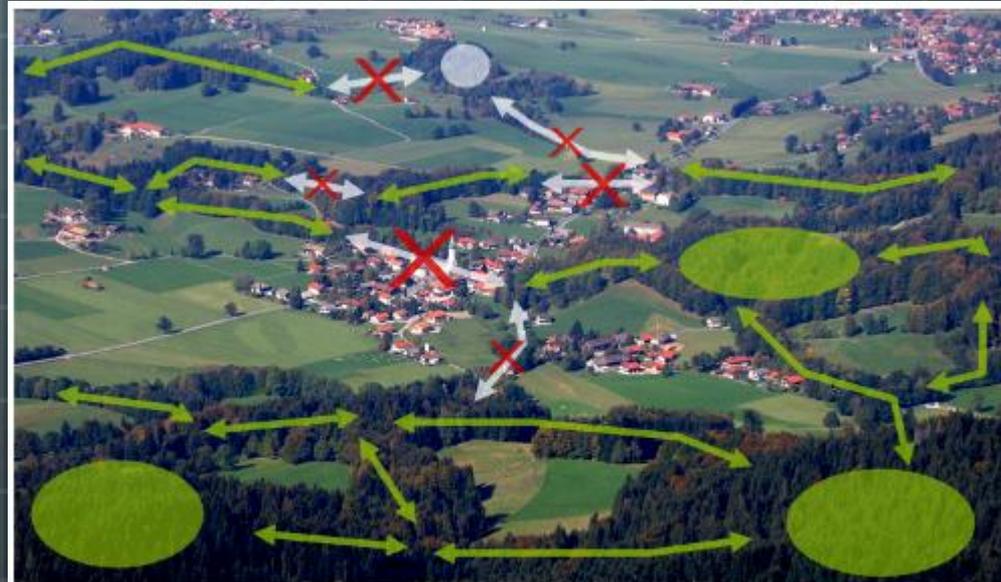
# Particularités de la gestion des sources d'eau potable

- 🌐 Partage des compétences fédérales et provinciales
- 🌐 Complexité des problématiques
  - 🌐 Nombre d'acteurs impliqués et écosystèmes touchés
- 🌐 Caractère collectif de la ressource eau
- 🌐 **Impacts des changements climatiques**

# Approche écosystémique - gestion intégrée -



# Adaptation aux changements climatiques - gestion adaptée et évolutive -



↔ CORRIDOR ÉCOLOGIQUE

↔ CORRIDOR ÉCOLOGIQUE  
FRAGMENTÉ

● ESPACE NATUREL CONNECTÉ  
(forêt)

● ESPACE NATUREL ISOLÉ  
(forêt)

✗ OBSTACLES  
(route, champ ou village)

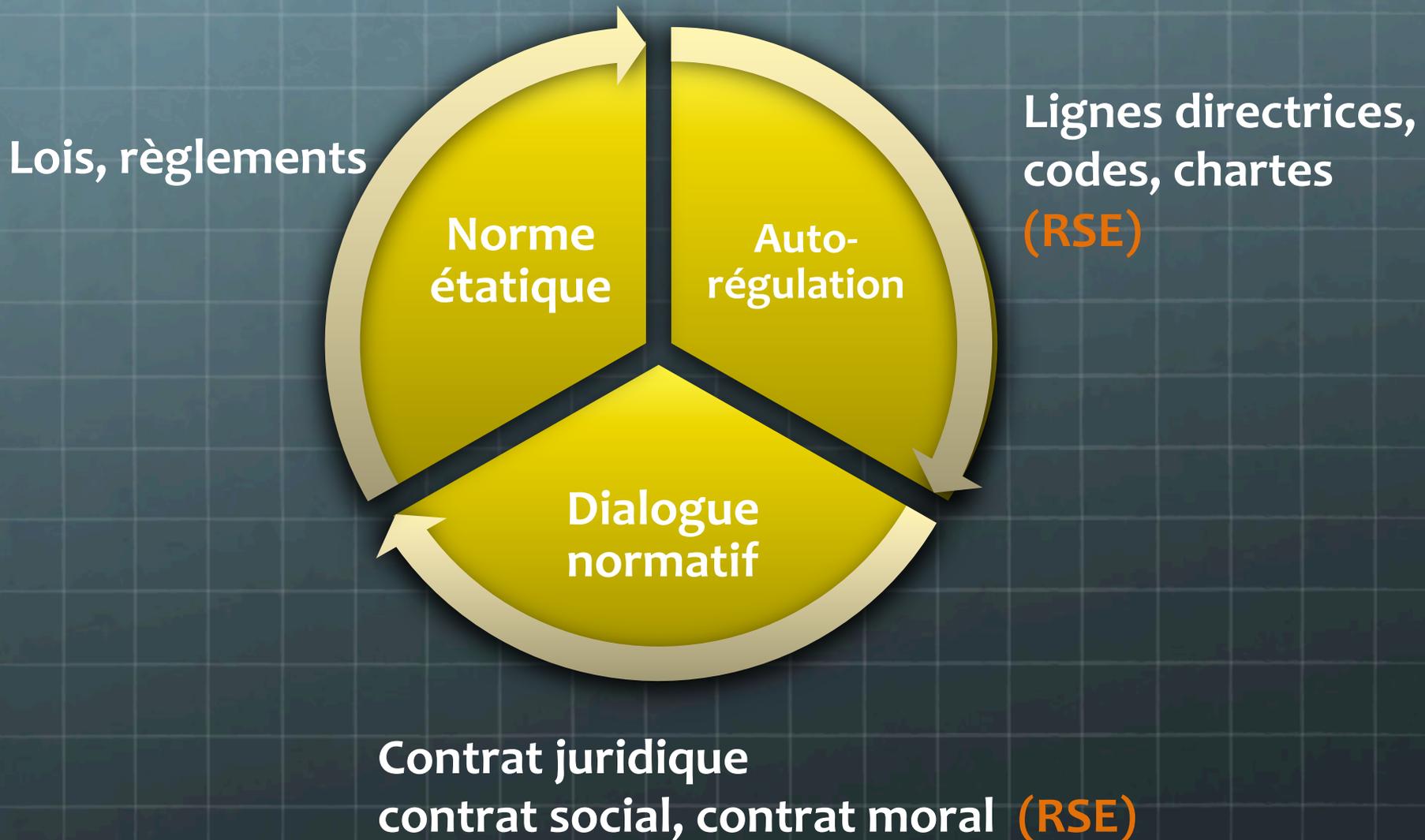
# 3- Dialogue normatif

## Finalités en environnement

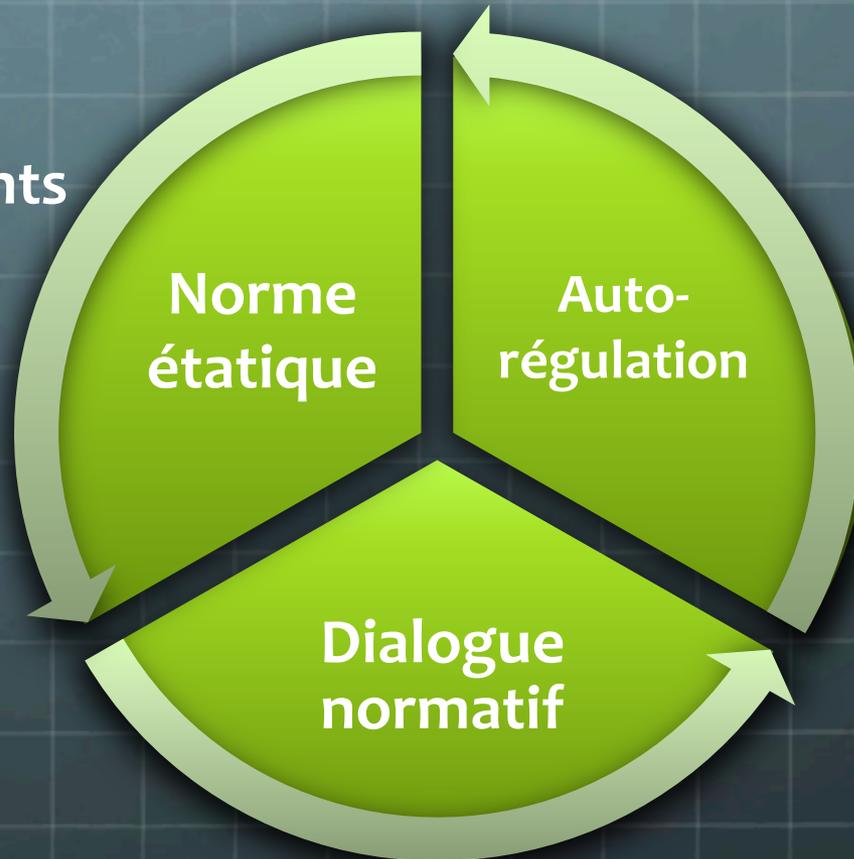
- Comblent les lacunes ou l'inaction de l'État et/ou des entreprises
- Atteindre l'acceptabilité sociale pour la gestion d'un territoire
- Co-construire des projets de société respectant l'environnement
  - les acteurs concernés échangent l'information pertinente, évaluent les options et les retombées des projets en s'engageant à respecter le consensus atteint (par contrat ou autrement)
- Adhérer à de nouvelles valeurs environnementales grâce à l'échange d'informations (normes morales et sociales)



# Interaction des sources normatives



Lois, règlements



Lignes directrices,  
codes, chartes  
(RSE)

Contrat juridique  
contrat social, contrat moral (RSE)

# Les modes de PRD (prévention et règlement des différends) au soutien du dialogue normatif



# Définitions selon le BAPE

## **Médiation:**

-  « un processus de règlement des conflits faisant appel à une négociation qui cherche à rapprocher les parties »

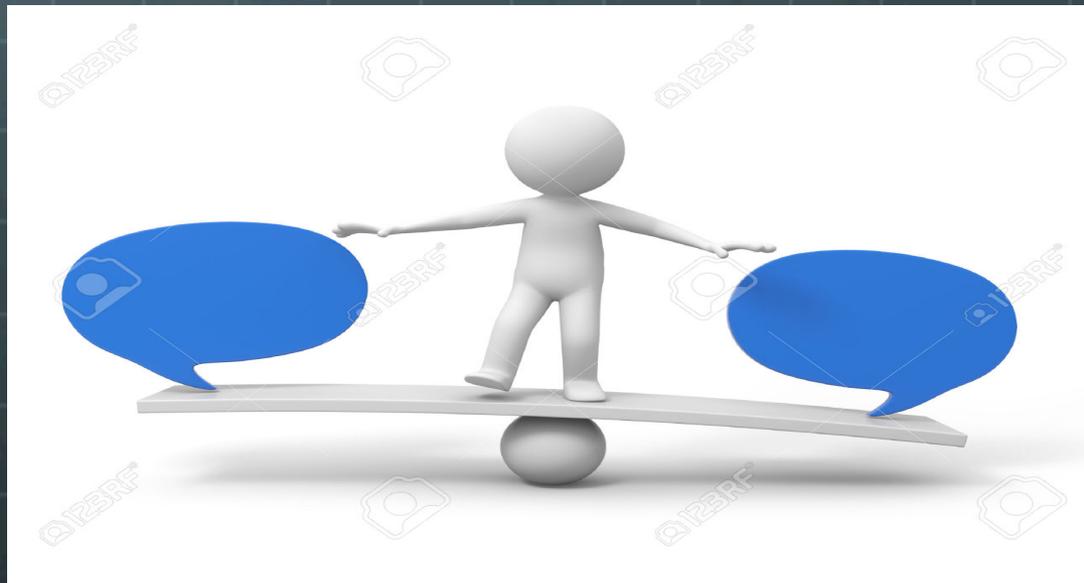
## **Facilitation (dialogue normatif) :**

-  «favorise une meilleure participation du public dans un esprit de conciliation permettant de mettre de l'avant des solutions concrètes adaptées aux besoins des parties dans le respect du développement durable.

Elle favorise l'engagement des communautés dans la gestion des ressources et développe une certaine capacité sociale à trouver des solutions créatives aux enjeux des projets. »

# Médiateurs/facilitateurs en environnement

- 🌐 Pas d'ordre professionnel au Québec
- 🌐 Actuellement pas de formation en environnement
  - 🌐 UdeS: septembre 2017

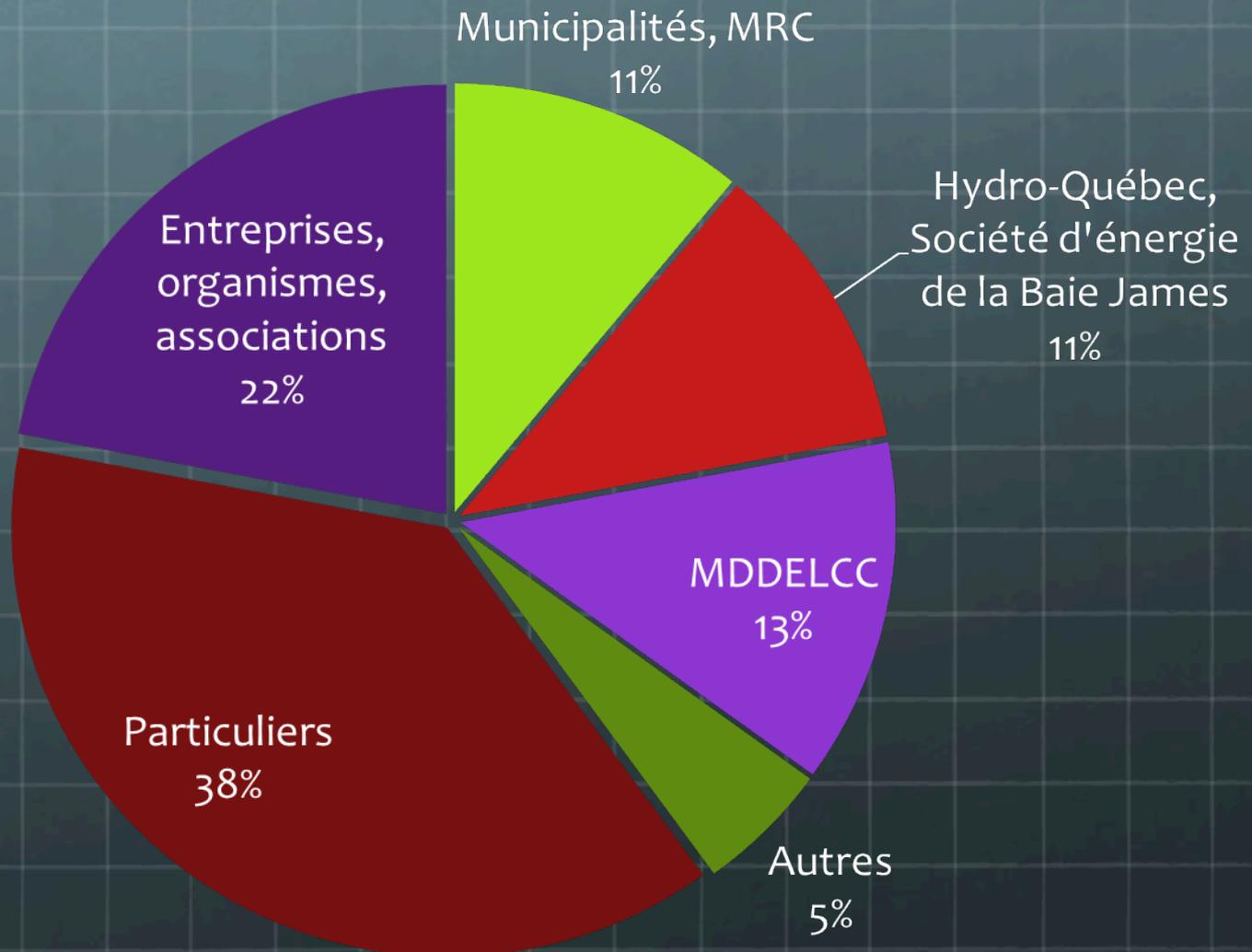


# Étude de cas: la gestion « adaptée et intégrée » des barrages

- 🌐 Près de 8000 barrages d'au moins 1 m assujettis à la Loi sur la sécurité des barrages
- 🌐 780 barrages gérés par l'État québécois



# Portrait des propriétaires de barrages au Québec 2013-2014



**Les normes  
optimales sont  
rarement des  
normes  
politiques, nées  
de concessions**

**Si ce ne sont pas des  
normes politiques, le  
législateur ne peut pas  
être la meilleure source de  
normativité**

**Vers un  
dialogue  
normatif?**





# MERCI!

[Catherine.choquette@usherbrooke.ca](mailto:Catherine.choquette@usherbrooke.ca)



GROUPE DE RECHERCHE SUR  
LES STRATÉGIES ET LES ACTEURS DE LA  
GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE